



Plan Climat Air Energie Territorial – Fiches action

13.01.2023






- Des **acteurs mobilisés face au changement climatique** (T) 2 orientations - 7 actions
- Un **habitat** rénové et un **urbanisme** adapté au changement climatique (H) 2 orientations - 5 actions
- Une **agriculture** diversifiée et respectueuse de l'environnement dans un territoire riche en **biodiversité** (A) 3 orientations - 9 actions
- Des solutions alternatives à la voiture et l'usage de **mobilités** douces (M) 4 orientations - 11 actions
- Une **économie circulaire** et une meilleure gestion des **déchets** (E) 2 orientations - 6 actions
- Des **énergies renouvelables** déployées en intégrant les citoyens (R) 2 orientations - 5 actions

15 orientations – 43 actions

13 actions déjà engagées – 18 actions phare (dès 2023) – 12 actions moyen terme

Des acteurs mobilisés face au changement climatique



Thématique	Orientation	Action
<p>Des acteurs mobilisés face au changement climatique</p> 	T1 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux climatiques	1 - Sensibiliser et informer les élus et les services d'urbanisme des communes du territoire sur les questions climatiques
		2 - Mettre en place des programmes pédagogiques sur les problèmes climatiques pour les scolaires et périscolaires
		3 - Organiser régulièrement des opérations de sensibilisation à destination du grand public
	T2 : Réduire les émissions carbone de la CCPIF et des communes	4 - Réaliser un bilan carbone de la CCPIF et afficher publiquement un objectif clair de réduction de ses émissions.
		5 - Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics par commune, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores
		6 - Agir pour une mobilité responsable au sein de la collectivité
		7 - Afficher et mettre en œuvre une politique d'achats « durables » des collectivités



Orientation T1	
1 - Sensibiliser et informer les élus et les agents des communes du territoire sur les enjeux climat air énergie	Pilote : CCPIF
2 - Mettre en place des programmes pédagogiques sur les problèmes climatiques pour les scolaires et périscolaires	
3 - Organiser régulièrement des opérations de sensibilisation à destination du grand public	

Contexte

- Pour contribuer à la réussite du PCAET, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens et acteurs locaux sont essentielles. Cela passe par du partage d'expériences et de bonnes pratiques, par une communication volontaire, par l'organisation d'événements et d'animations, l'utilisation d'instances de concertation et d'échanges dédiées.

Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'habitants formés aux enjeux du Plan Climat et qui connaissent leur empreinte carbone ■ Empreinte carbone des habitants ■ Nombre de référents PCAET 	Objectifs à 2028	<ul style="list-style-type: none"> ■ 100% ■ En diminution ■ 1 référent PCAET par commune
-----------------------------	---	-------------------------	---

Moyens théoriques de mise en œuvre¹	1 ETP* formation et accompagnement des habitants dans les changements de comportements + 0,5 ETP* suivi et pilotage du PCAET + budget communication / événementiel (entre 10 et 20 k€/an)
---	---

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants (service communication, ensemble des commissions parties prenantes du PCAET) ■ Dépenses qui viendront soutenir les animations des partenaires (Association locale Athéna, les jeunes pousses, écoles , Energies Solidaires) ■ Ambassadeur de tri
---	---



1	<p>Sensibiliser et informer les élus et les services d'urbanisme des communes du territoire sur les enjeux climat air énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> Relayer massivement les ateliers événements de sensibilisation et ressources sur les enjeux énergie-climat auprès des élus et agents de l'intercommunalité et des communes Adhérer au réseau TEPOS du CLER pour s'inspirer d'autres collectivités rurales qui ont mené des politiques ambitieuses de transition énergétique (cotisation annuelle pour la CCPIF : 180 euros) S'appuyer sur des acteurs locaux pour mener des formations auprès des élus et agents (à Bennecourt des habitants volontaires pour animer une Fresque du Climat, une réunion annuelle à organiser) Animer un comité de pilotage intégrant les partenaires principaux et 1 élu « Climat » par commune <p>Calendrier : 2023 – démarrage, 2026 - bilan à mi-parcours 2025, 2028 – évaluation finale</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, associations locales, réseau CLER
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'élus sensibilisés ✓ 100% des élus de la CCPIF ✓ 1 élu par commune a suivi la Fresque du Climat et est référent PCAET dans sa commune
2	<p>Mettre en place des programmes pédagogiques sur les problèmes climatiques pour les scolaires et périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des partenariats entre des associations liées aux questions environnementales et des écoles du territoire Organiser des opérations de sensibilisation dans les écoles (défi zéro gaspi dans les écoles) Partenariat avec GRDF via la remise de « kits pédagogiques » pour la sensibilisation des écoliers aux enjeux énergétiques. Convention avec Energies Solidaires pour des interventions dans les écoles CM1-CM2, ateliers. <p>Calendrier : 2023 – premières actions pilote, 2024-2025 – montée en puissance/ diffusion dans toutes les écoles</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Associations locales (Athéna, les jeunes pousses), écoles du territoire, ambassadeur de tri, Energies solidaires, GRDF
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Nombres d'actions dans le milieu scolaire ✓ 2 par an organisés avec des acteurs extérieurs
3	<p>Organiser régulièrement des opérations de sensibilisation à destination du grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> Une personne de la commune de Bennecourt propose d'organiser des Fresques du Climat Promouvoir des initiatives comme le défi « Familles à énergies positives » S'appuyer sur les associations locales pour proposer de telles actions de sensibilisation Diffuser auprès des habitants des moyens d'évaluer l'impact carbone de leur mode de vie. Exemple : https://nosgestesclimat.fr/?lang=fr Des actions à déterminer pourront être menée par convention avec Energie solidaire et GRDF Partager les actions principales et les indicateurs clés régulièrement aux habitants (bilan annuel et réunion publique) pour faire connaître les actions sur le territoire Calendrier : 2023 – organisation des premières Fresque du Climat et actions de communication, Avril 2023 – réunion publique PCAET et lancement consultation du public avant adoption finale 	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Associations locales (Athéna, les jeunes pousses), Energie Solidaires
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants aux opérations de sensibilisation ✓ 2 actions par an minimum



Action	
4 - Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics par commune, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores	Pilote : CCPIF
5 - Réaliser un bilan carbone de la CCPIF et afficher publiquement un objectif clair de réduction de ses émissions.	
6 - Agir pour une mobilité responsable au sein de la collectivité	
7 - Afficher et mettre en œuvre une politique d'achats « durables » des collectivités	

Contexte

- Les collectivités sont directement responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire (environ 12% selon l'ADEME). Afin d'accompagner le territoire dans sa trajectoire de transition bas-carbone les collectivités doivent initier une trajectoire de réduction de leur propre empreinte carbone afin d'être exemplaire et de faire effet de levier.
- L'optimisation et la réduction des consommations énergétiques de son patrimoine bâti, la mobilité ou encore la commande publique sont reconnus comme des leviers pour entrainer la transition énergétique des collectivités. Au-delà des obligations croissantes portant sur l'énergie dans les bâtiments tertiaires, les flottes des collectivités ou les achats responsables, une diversité d'outils relatifs aux aspects économiques, sociaux et environnementaux sont à la disposition des collectivités pour favoriser les pratiques et prestations les plus vertueuses.

Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'énergie des bâtiments publics Consommation d'énergie de l'éclairage public Emissions GES de la collectivité 	Objectifs à 2028	<ul style="list-style-type: none"> -35% (application du décret tertiaire) -40%
-----------------------------	--	-------------------------	--

Moyens théoriques de mise en œuvre¹	<p>0,5 ETP* accompagnement des actions internes (conseiller en énergie partagée)</p> <p>Coût d'un bilan carbone collectivité – entre 5k et 10k</p>
---	--

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et pérennisation des moyens humains existants (Service Environnement, ...) Partenariat avec Energies Solidaires (mise en place du CEP – conseil en énergie partagé), le SEY ; soutien à leurs actions
---	--

* Ou équivalent en prestation de services

¹Moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés à horizon 2028, selon les estimations de BL évolution




4	<p>Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments publics par commune, et engager un plan de rénovation, ciblé prioritairement sur les bâtiments les plus énergivores</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir un Conseiller en Energie Partagée (CEP) - Faire des futurs bâtiments publics des exemples en matière énergétique (et de qualité de l'air) et se servir de ces constructions pour sensibiliser le grand public - Accompagnement des communes via la Convention Energies Solidaires en cours de réflexion <p>Calendrier : 1^e trimestre 2023 – signature convention Energies Solidaires et mise en place du CEP, diagnostic des bâtiments publics, 2024-2028 – mise en œuvre du programme de rénovation</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, Energies solidaires
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments publics rénovés ✓ Objectifs de la convention Energies Solidaires – s'aligner sur le décret tertiaire
5	<p>Réaliser un bilan carbone de la CCPIF et afficher publiquement un objectif clair de réduction de ses émissions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tel bilan carbone permet de mieux cibler les priorités pour réduire les émissions de CO2 de la collectivité. Il est assorti d'un plan de transition opérationnel qui décrit des actions à mener par chaque service pour réduire l'empreinte carbone liée au fonctionnement de la collectivité. - Réalisation d'un premier bilan en 2024 puis actualisation tous les 3 ans pour mesurer les progrès et résultats obtenus. - Coût estimatif : entre 5000 – 10 000 <p>Calendrier : 2024 – réalisation du premier bilan carbone et mise en place du plan de transition interne, 2027 – actualisation du bilan carbone</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre / partenaires	
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du bilan carbone
6	<p>Agir pour une mobilité responsable au sein de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre les flottes automobiles communales et intercommunales moins émettrices, en optant systématiquement pour des véhicules moins polluants, lors du renouvellement du parc // minibus - Prendre en charge les frais de trajets des agents communaux et intercommunaux lorsqu'ils utilisent un moyen de transport alternatif (vélo, covoiturage) en proposant le FMD. - Former les agents et les élus communaux et intercommunaux à l'éco-conduite. - Favoriser autant que possible le télétravail au sein de la CCPIF et des communes. <p>Calendrier : favoriser le télétravail : déjà en cours, 2024 – mise en place des formations d'éco-conduite, évolution de la flotte</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Commune
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules à faibles émissions • Prise en charge des frais de mobilité durable • Formations à l'écoconduite • Jours télétravaillés



7	Afficher et mettre en œuvre une politique d'achats « durables » des collectivités <ul style="list-style-type: none">- Il s'agit d'une obligation juridique selon l'article L2111-1 du code de la commande publique- Former les services des marchés publics à l'intégration de critères par type de marché- Critères sur les matériaux : recyclés, biosourcés, locaux ou régionaux, ...- Critères sur les produits alimentaires : locaux- Partenariats avec des fournisseurs/producteurs locaux et responsables- Communiquer sur l'origine/la qualité des produits <p>Calendrier : 2024 – réalisation de la première formation, 2027 – évaluation de l'évolution de la prise en compte de critères environnementaux dans les achats intercommunaux et communaux</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Part des achats de la collectivité concernés par un critère environnemental ✓ En 2028, 100%

Un habitat rénové et un urbanisme adapté au changement climatique



Thématique	Orientation	Action
Un habitat rénové et un urbanisme adapté au changement climatique 	H1 : Accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation de logements et de sobriété énergétique	8 - Mettre en place une convention avec Energies Solidaires, afin de renforcer la sensibilisation du public et d'améliorer la lutte contre la précarité énergétique -
		9 - Réaliser des études thermographiques pour pouvoir élaborer une sensibilisation personnalisée de proximité
		10 - Organiser un évènement pour présenter le plan climat auprès des entreprises – échanger sur les obligations / nouvelles réglementations
	H2 : Associer les efforts de rénovation énergétique à une démarche plus globale, favorisant un urbanisme vertueux	11 - Penser les futures zones à aménager de telle sorte qu'elles soient parfaitement adaptées à des constructions bioclimatiques
12 - Adapter les documents d'urbanisme, afin de mieux intégrer les enjeux énergétiques et climatiques		



Action	
8 - Mettre en place une convention avec Energies Solidaires, afin de renforcer la sensibilisation du public et d'améliorer la lutte contre la précarité énergétique	Pilote : CCPIF et Energies Solidaires
9 - Réaliser des études thermographiques pour pouvoir élaborer une sensibilisation personnalisée de proximité	
10 - Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti	

Mise en place d'un programme d'actions France Rénov' – convention de partenariat en cours de finalisation

Contexte

- La consommation d'énergie du bâti représente **26% de la consommation d'énergie finale du territoire** et **19% de ses émissions de gaz à effet de serre**.
- Dans le secteur du bâtiment, le premier poste de consommation est le chauffage. Or sur le territoire, 63% des logements ont été construits avant 1990. Ceux-ci ont souvent un indice de performance énergétique faible.
- Les principaux leviers de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre sont la **rénovation énergétique des logements individuels** et le **remplacement des chauffages au fioul**. Par exemple, la rénovation de tous les logements individuels et collectifs permettrait une réduction de 69% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel.

Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements rénovés Nombre de chauffages fioul remplacés Consommation d'énergie du secteur résidentiel Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel 	Objectifs à 2028	<ul style="list-style-type: none"> 280/an avec montée en puissance progressive 100% des chauffages au fioul remplacés (~1400 logements) Réduction de 18% (-37 GWh) Réduction de 34% (-9 300 tonnes éq. CO2)
-----------------------------	--	-------------------------	---

Moyens théoriques de mise en œuvre¹	1 ETP ou 50 000 € annuels en prestation de service
---	--

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et pérennisation des moyens humains existants (Services Communication, Environnement,...) Mise en place du partenariat avec Energies Solidaires Moyens humains supplémentaires possibles en fonction des demandes des habitants
---	---



8	<p>Mettre en place une convention avec Energies Solidaires, afin de renforcer la sensibilisation du public et d'améliorer la lutte contre la précarité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décliner l'outil Espace France Rénov' sur le territoire, afin d'apporter les services suivants : renseignement sur les aides disponibles, conseil pour le choix des artisans, pour l'analyse des devis, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil pour le remplacement des chaudières fioul - Etendre le service, par exemple avec des permanences mobiles dans les communes et à la CCPIF - Après 1 ou 2 années de fonctionnement de la convention envisager une montée en puissance progressive - Des actions, à déterminer, seront menées en partenariat avec énergies solidaires <p>Calendrier : 1^{er} trimestre 2023 – signature de la convention, 2024 – montée en puissance du service, 2025 – Passage à un fonctionnement de type plateforme territoriale de rénovation énergétique avec 1 ETP dédié à l'accompagnement des habitants du territoire</p>	Pilote	CCPIF, Energie Solidaires
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Convention signée • Nombre de logements accompagnés par Energie Solidaires ✓ Objectifs de la convention Energies Solidaires
9	<p>Réaliser des études thermographiques pour pouvoir élaborer une sensibilisation personnalisée de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des balades thermiques et utiliser cet outil comme un outil de communication et de sensibilisation des habitants aux démarches d'amélioration de leur logement - Cibler plus particulièrement les zones nécessitant une rénovation importante du bâti <p>Calendrier : 2023 – premières balades thermiques</p>	Pilote	CCPIF, Energie Solidaires
		Mise en œuvre	Energie Solidaires
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de balades thermiques ✓ Objectifs de la convention Energies Solidaires
10	<p>Travailler avec les entreprises locales pouvant intervenir dans la rénovation du bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les artisans et architectes aux conceptions exemplaires - Fédérer les artisans autour de la rénovation énergétique sur le territoire via le partenariat avec Energies Solidaires, - Relayer et organiser des formations et évènements pour les artisans locaux sur les techniques et matériaux de construction à faible émissions <p>Calendrier : moyen terme (2024-2025) mise en place des actions à destination des professionnels</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Chambre des métiers, FFB, Energies Solidaires
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évènements et actions de communication à destination des entreprises locales ✓ Objectifs à déterminer



Action

- 11 - Penser les futures zones à aménager de telle sorte qu'elles soient parfaitement adaptées à des constructions bioclimatiques
- 12 - Adapter les documents d'urbanisme, afin de mieux intégrer les enjeux énergétiques et climatiques

Pilote : CCPIF ,
communes

Contexte

- En raison de leur topologie, de leur occupation et des matériaux employés, le changement climatique a des effets spécifiques sur les milieux urbains, ceux-ci comprennent :
 - Une amplification des hausses de température et des périodes caniculaires plus violentes en raison du phénomène d'îlot de chaleur urbain
 - Une aggravation de la pollution atmosphérique notamment à l'ozone
 - Une modification et amplification des événements climatiques majeurs à l'échelle des villes : (inondations, canicules). Dans les Yvelines, les inondations représentent le phénomène naturel le plus récurrent et le plus important si l'on exclut les phénomènes de mouvements de terrain liés à la sécheresse.
 - Un risque de mouvement de terrain présent sur le territoire

En plus de la consommation d'énergie due à leur utilisation, les bâtiments ont un impact environnemental du fait de leur construction et de l'artificialisation des sols qu'elle induit. L'aménagement du territoire et les nouvelles constructions sont autant d'opportunité d'intégrer les enjeux climat-air-énergie dès la conception des projets et de faire en sorte que toute construction nouvelle n'accroisse pas la dépendance aux énergies fossiles et ait un impact réduit sur les sols, qui stockent du carbone et diminuent la vulnérabilité climatique du territoire.

Indicateurs d'impact

- Surface artificialisée annuellement
- Surface imperméabilisée annuellement

Objectifs d'impact

- Rythmes annuels d'artificialisation et d'imperméabilisation en baisse chaque année
- Respect des objectif du SCOT

Moyens théoriques de mise en œuvre¹

0,5 ETP* accompagnement des PLU / SCOT / projet d'aménagement


Moyens mis en œuvre par la CCPIF

- **Maintien et pérennisation des moyens humains existants de l'ensemble du pôle Urbanisme** (Ensemble des instructeurs du droit des sols, Chargé de mission développement économique)



11	<p>Penser les futures zones à aménager de telle sorte qu'elles soient parfaitement adaptées à des constructions bioclimatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Prévoir des travaux permettant une meilleure adaptation du bâti au changement climatique (confort d'été, risques naturels...). En priorité, des dispositifs de sobriété sont mis en place (ferme-portes, volets...) – Dans le cadre de chaque projet d'aménagement ou de soutien public, évaluer la pertinence du projet avec les évolutions climatiques prévues. Ne plus soutenir ou développer des projets qui affaiblissent la résilience du territoire. – Être exemplaire dans l'aménagement du territoire (limitation des zones imperméabilisées, limitation de l'usage de la climatisation, usages de surfaces claires, usages de revêtements perméables...) – Sanctuariser les terres agricoles et les espaces naturels dans les documents d'urbanisme, mettre fin à l'artificialisation des sols 	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux aménagements toujours sobres • Nombre d'opérations de revitalisation et de réhabilitation de friches (objectif à définir)
12	<p>Adapter les documents d'urbanisme, afin de mieux intégrer les enjeux énergétiques et climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Intégration d'éléments de résilience climatique (végétalisation, dispositif de rafraîchissement, ...) dans les documents de planification structurants (PLU, SCOT, PDU, PLH, PAPI, PPR...) <ul style="list-style-type: none"> – Intégrer la gestion de l'eau (noues paysagères, double réseau d'eau, protection des sources) – Recommander la réalisation d'étude des potentiels EnR et réseaux de chaleur – Inciter à l'utilisation de biomatériaux pour la construction, en privilégiant les biomatériaux locaux ou régionaux, ainsi que les biomatériaux labellisés – Inciter à la végétalisation des bâtiments – Augmenter les prescriptions sur les éléments de confort d'été (occultation, ...) – Préconiser les revêtements perméables – Identifier et lever les contraintes à la rénovation présentes dans les PLU et voir comment permettre l'isolation des parois de maisons anciennes (isolation par l'extérieur ou autre) – Réfléchir à une mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à échelle du territoire, par exemple en regroupant les zones d'urbanisation futures (zones blanches au SCoT) sur un secteur, afin de sanctuariser certaines zones agricoles et naturelles <p>Calendrier : 1^{er} trimestre 2023 - Formation et échanges sur l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme et réflexion sur le territoire dans le cadre du SDRIF (SCOT et PLU)</p> <p>Moyen/ long terme - Lors des révisions de PLU – Transcription des engagements climat-air-énergie dans les volets opposables</p>	Pilote	CCPIF et communes
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des documents d'urbanisme ✓ 100% des modifications et révisions de PLU communaux ont permis d'ajouter des incitations voire prescriptions énergie-climat

Une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement dans un territoire riche en biodiversité

Thématique	Orientation	Action
Une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement dans un territoire riche en biodiversité 	A1 : Soutenir la transition des exploitations agricoles vers des techniques plus respectueuses de l'environnement et du climat	13 - Travailler avec la Chambre d'agriculture pour aider les agriculteurs à adopter de meilleurs pratiques
		14 - Etudier les réseaux à mettre en place autour de l'utilisation du digestat des futures unités de méthanisation et de l'usage des biodéchets
	A2 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, les circuits courts et la sensibilisation à une alimentation responsable	15 - Renforcer le lien entre les habitants et les exploitants agricoles
		16 - Promouvoir une restauration collective exemplaire, avec plus de lien avec les agriculteurs locaux et des actions sensibilisation des scolaires afin de réduire le gâchis alimentaire
	A3 : Agir pour préserver et accroître la biodiversité du territoire	17 - Développer avec l'ensemble des communes une politique globale de gestion des espaces naturels, plus respectueuse de la biodiversité
		18 - Favoriser la plantation d'arbres et de haies sur le territoire
		19 - Développer la connaissance de la biodiversité du territoire
	A4 : Mieux préserver la ressource en eau	20 - Mieux entretenir les fossés de drainage et les réseaux d'écoulement
		21 - Perméabiliser autant que possible les espaces urbains



Action	
13 - Travailler avec la Chambre d'agriculture pour aider les agriculteurs à adopter de meilleures pratiques	
14 - Etudier les réseaux à mettre en place autour de l'utilisation du digestat des futures unités de méthanisation et de l'usage des biodéchets	

Contexte

- Différents leviers d'action peuvent permettre de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. Pour diminuer ses consommations d'énergie, le secteur peut :
 - Réduire, sur l'exploitation, la consommation d'énergie fossile des bâtiments et équipements agricoles : gisement de réduction de -14 GWh soit -30% de la consommation d'énergie
 - Et développer les techniques culturales sans labour (qui permettent également de stocker du carbone dans le sol) : gisement de réduction de -0,3 GWh soit -8% de la consommation d'énergie du secteur.
- Les gisements de réduction des émissions de ce secteur sont plus nombreux que les gisements d'économie d'énergie : utilisation d'effluents d'élevage pour la méthanisation, diminution des intrants de synthèse, techniques sans labour
- **Ainsi, le secteur agricole aurait le potentiel de réduire ses consommations d'énergie de -45% et ses émissions de gaz à effet de serre de -81%.**

Indicateurs d'impact	▪ Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	Objectifs à 2028	▪ Réduction de 16% (- 2100 t eq. CO2)
	▪ Consommation d'énergie du secteur agricole		▪ Réduction de 8% (- 1 GWh)
	▪ Nombre d'exploitations en agroécologie (<i>indicateur à préciser avec les acteurs concernés</i>)		▪ Développement de l'agroforesterie et des haies sur environ 20 ha

Moyens théoriques de mise en œuvre ¹	1 ETP* pour accompagner et former les agriculteurs + animation et mise en lien
---	--

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants (Services Environnement, Communication, Chargé de mission Développement économique) ▪ Maintien et renforcement des partenariats (Chambre d'Agriculture, GAB IdF, Agrof'île, GRDF)
----------------------------------	--





13	<p>Travailler avec la Chambre d'agriculture pour aider les agriculteurs à adopter de meilleures pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les agriculteurs à réaliser un diagnostic permettant d'identifier les vulnérabilités et atouts de leur exploitation - et ainsi à dégager des pistes pour modifier les pratiques, réduire les consommations, les dépenses, et faire des économies (d'énergie, d'intrants...) - Agroforesterie et la plantation de haies, avec l'association Agrof'île - Utilisation de Cap'2er pour les éleveurs - Faciliter les rencontres entre agriculteurs – notamment de différentes filières – afin qu'ils puissent échanger sur leurs bonnes pratiques. <p>Calendrier : 2023 - Mise en place d'une convention avec la Chambre d'agriculture et/ou Agrof'île</p>	Pilote	Chambre d'agriculture
		Mise en oeuvre	Groupements d'agriculteurs, Agrof'île, GAB IdF
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs prenant part aux échanges et retours d'expériences organisés : ✓ Objectif 100% (~70)
14	<p>Etudier les réseaux à mettre en place autour de l'utilisation du digestat des futures unités de méthanisation et de l'usage des biodéchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cela permettrait de réduire les émissions liées à l'épandage d'engrais de synthèse - Etude territoriale Méthanisation avec GRDF <p>Calendrier : 2023 – étude territoriale potentiel méthanisation , moyen terme – développement d'une unité de méthanisation sur le territoire</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en oeuvre	Chambre d'agriculture, groupements d'agriculteurs, GRDF
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de l'utilisation des engrais de synthèse ✓ Objectif à définir



Action	
15 - Renforcer le lien entre les habitants et les exploitants agricoles	Pilote : Chambre d'agriculture – CCPIF - Communes
16 - Promouvoir une restauration collective exemplaire, avec plus de lien avec les agriculteurs locaux et des actions sensibilisation des scolaires afin de réduire le gâchis alimentaire	

Contexte

- La grande majorité des cultures du territoire sont dédiées aux cultures céréalières et protéagineuses (83%) . Ces cultures dominantes sont complétées par quelques exploitations destinées à la cultures de fruits et légumes (2%) ainsi que quelques surfaces destinées à l'élevage (11%). On retrouve enfin différents types de cultures, majoritairement orientés vers les cultures industrielles (betterave sucrière).

Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> Part des produits locaux et bio dans la restauration collective Autonomie alimentaire en légumes 	Objectifs à 2028 <ul style="list-style-type: none"> En augmentation, alignement a minima sur la loi Egalim En augmentation
---	---

Moyens théoriques de mise en œuvre¹	0,5 ETP* accompagnement des agriculteurs du territoire
---	--

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants (Service environnement et ambassadeur tri pour les déchets alimentaires) Partenariat à renforcer ou créer (Chambre d'agriculture, Agrof'île, écoles, associations locales ..) Travail sur la restauration collective à l'échelle communale
---	---



15	Renforcer le lien entre les habitants et les exploitants agricoles <ul style="list-style-type: none"> - Mieux faire connaître les producteurs locaux et AMAP, notamment par la publication d'un guide (avec carte) - Organiser des marchés de producteurs - Développer des initiatives de rencontre entre consommateurs et agriculteurs : « Balades du goût », « Bienvenue à la ferme », « Rencontres Ville-Campagne »,... - Faire participer les agriculteurs aux journées de l'environnement <p>Calendrier : 2024 – recenser les ressources utiles à relayer et organisation d'une première campagne de communication</p>	Pilote	Pôle communication de la CCPIF
		Mise en œuvre	Chambre d'agriculture, groupement d'agriculteurs
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions et rencontres organisées ✓ Au moins 1 par an
16	Promouvoir une restauration collective exemplaire, avec plus de lien avec les agriculteurs locaux et des actions sensibilisation des scolaires afin de réduire le gâchis alimentaire <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des retours d'expériences entre communes, écoles pour partager les bonnes pratiques sur l'introduction de plus de produits bio et locaux dans la restauration collective (loi Egalim) - Utiliser le sujet de la restauration collective pour impulser une dynamique de diversification - Etudier la possibilité de mettre en place une cuisine centrale pour la restauration collective – si besoin en coopération avec d'autres territoires environnants - Engager un plan de sensibilisation des scolaires, afin de réduire le gâchis alimentaire (Ambassadeur du tri) <p>Calendrier : 2024 – organisation des retours d'expérience</p>	Pilote	Communes
		Mise en œuvre	Ecoles, associations locales
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de scolaires sensibilisés ✓ Au moins 1 école par an

L'une des mesures phares de la **loi Egalim** est l'obligation, au plus tard le 1er janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs publics et privés hors entreprises soient constitués d'au moins 50 % de produits issus de filières durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

La **loi Climat et résilience** renforce également les exigences concernant la restauration collective. Au plus tard le 1er janvier 2023, dès lors qu'ils proposent habituellement un choix multiple de menus, les gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective de l'Etat seront tenus de proposer quotidiennement le choix d'un menu végétarien



Action
17 - Sanctuariser les zones de biodiversité
18 - Favoriser la plantation d'arbres et de haies sur le territoire
19 - Développer la connaissance de la biodiversité du territoire

Contexte

- Bien que responsable de 8% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, le secteur agricole et sylvicole révèle aussi des potentiels très positifs sur la séquestration de CO₂.
- Les sols agricoles peuvent participer à la séquestration de carbone, lorsqu'ils sont accompagnés de techniques telles que les couverts végétaux, les haies, les bandes enherbées, l'agroforesterie, le passage en semi direct...

Indicateurs d'impact	▪ Séquestration carbone par les milieux agricoles et naturels	Objectifs à 2028	▪ En augmentation de 3500 téq. CO ₂ (objectif 20% des émissions de GES séquestrées en 2030)
-----------------------------	---	-------------------------	--

Moyens théoriques de mise en œuvre¹	Atlas biodiversité (35 k€), subventionnés à 80% par l'OFB
---	---

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants ▪ Réalisation d'un atlas de la biodiversité avec possibilité de travailler avec les associations naturalistes pour réaliser un inventaire participatif
---	---



17	<p>Développer avec l'ensemble des communes une politique globale de gestion des espaces naturels, plus respectueuse de la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des trames bleues, vertes - Mise en place de l'extinction nocturne dans toutes les communes - Sanctuariser des zones de biodiversité - Être particulièrement vigilant sur la préservation des mares – en cours - Mettre en place des pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité : fauchage tardif, élagage respectueux de la nidification, gestion différenciée,... <p>Calendrier : en cours – préservation des mares , généralisation de l'extinction nocturne, 2023 – généralisation et partage des bonnes pratiques de gestion des espaces verts</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares sanctuarisés • Nouvelles pratiques mises en place
18	<p>Favoriser la plantation d'arbres et de haies sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les agriculteurs et les associations pour mettre en place un plan haies - Développer des plantations, notamment le long des chemins communaux, et assurer leur entretien - Inciter les communes et les particuliers à planter des arbres - Contrôler le défrichage et empêcher l'arrachage des haies <p>Calendrier : 2023- 2024 - calendrier à préciser avec la Chambre d'agriculture</p>	Pilote	Chambre d'agriculture
		Mise en œuvre	Communes, agriculteurs, associations locales, associations de chasse, Agrof'île
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de haies et d'arbres plantés
19	<p>Développer la connaissance de la biodiversité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter chaque commune à lancer un inventaire ou un atlas de la biodiversité - Mobiliser fortement les habitants autour de ces initiatives - Intégrer les enjeux de biodiversité définis par ces atlas dans les décisions et politiques publiques - Etudier la réalisation de ce travail à travers un inventaire participatif <p>Calendrier : moyen terme</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, associations naturalistes, agriculteurs
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire ou atlas réalisé par commune



Action	
20 - Mieux entretenir les fossés de drainage et les réseaux d'écoulement	Pilote : CCPIF
21 - Perméabiliser autant que possible les espaces urbains	

Contexte

- Parmi les conséquences du réchauffement climatique, la modification des précipitations : quelle que soit la trajectoire d'action, les précipitations journalières se réduiront de juin à octobre et augmenteront en hiver et à la fin du printemps.
- Pour l'agriculture, cela signifie une anticipation des besoins en eau, qui seront augmentés en été et automne, et le développement de cultures résistantes à des périodes de sécheresses à prévoir sur cette période.
- Le stock d'eau ou l'augmentation des prélèvements en eau ne peut constituer une solution unique car l'usage de l'eau est aussi important dans d'autres domaines : eau potable, industrie.

Indicateurs d'impact	▪ Surface exposée au risque inondation	Objectifs à 2028	▪ En diminution
-----------------------------	--	-------------------------	-----------------

Moyens théoriques de mise en œuvre¹

Investissements pour la renaturation de milieux naturels ~500 k€/an (à préciser)

Moyens mis en œuvre par la CCPIF

- **Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants**
- **Travaux entretien et perméabilisation** (à chiffrer parking de la gare - Petites Villes de Demain – école de Bonnières , végétalisation de la cour d'école)




20	Mieux entretenir les fossés de drainage et les réseaux d'écoulement – Développer des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales : éviter le tout-tuyau, préférer les noues, fossés, tranchées, bassins à ciel ouvert ou puits d'infiltration Calendrier : En cours	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, départements
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Nouvelles techniques de gestion des eaux mises en place✓ Objectif à préciser

21	Perméabiliser autant que possible les espaces urbains – <i>En particulier les cours d'école, parkings</i> – <i>L'infiltration sur l'unité foncière doit être la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales recueillies sur l'unité foncière</i> – <i>Eviter au maximum le ruissellement des eaux qui concentre la pollution et augmente le risque d'inondation</i> Calendrier : En cours - parking de la gare, Petites Villes de Demain, école de Bonnières (végétalisation de la cour d'école) - potager dans les écoles	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateurs de suivi et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Surface perméabilisées✓ Objectif à préciser

Des solutions alternatives à la voiture et l'usage de mobilité douce



Thématique	Orientation	Action
	M1 : Réduire les obligations de se déplacer, en améliorant l'offre locale de services et d'emplois	22 - Penser l'urbanisme, afin de rendre les espaces urbains plus resserrés et de développer leur multifonctionnalité
		23 - Développer l'offre commerciale du territoire
		24 - Favoriser le télétravail
	M2 : Rendre plus efficaces les transports en commun et faciliter l'intermodalité	25 - Mieux connaître les besoins des habitants, en matière de transports en commun
		26 - Agir fortement pour un maintien des gares du territoire, et les améliorer
		27 - Améliorer l'offre de transports en commun
	M3 : Réduire la pollution automobile en favorisant les solutions alternatives	28 - Encourager l'usage de la voiture électrique sur le territoire
		29 - Promouvoir l'écoconduite
		30 - Développer les usages partagés de la voiture
	M4 : Développer l'usage du vélo et autres modes de transports doux	31 - Faciliter l'usage du vélo sur le territoire
		32 - Mettre en place des liaisons douces sécurisées sur le pont de Bonnières/Bennecourt



Action	
22 - Penser l'urbanisme, afin de rendre les espaces urbains plus resserrés et de développer leur multifonctionnalité	Pilote : CCPIF
23 - Développer l'offre commerciale du territoire	
24 - Favoriser le télétravail	

Contexte

- A l'échelle de la Communauté de Communes, 24,4 % de la population active travaille au sein du territoire de la CCPIF et se déplace à 90% en voiture, camion ou fourgonnette pour se rendre sur leur lieu de travail. C'est pourquoi 50% des ménages possèdent au moins deux voitures.
- Pour les déplacements de loisir ou d'achats, les leviers d'actions autour de la promotion des commerces, services et artisans de proximité peuvent agir sur une diminution des besoins de déplacements et des distances, donc des pollutions.
- De plus, une réflexion avec les employeurs autour du télétravail peut aussi diminuer les trajets quotidiens. Le déploiement de la fibre optique (à l'horizon 2023) constitue un engagement important des communes afin de permettre le développement de ce type de pratiques sur le territoire. De plus, des télécentres sur le territoire sont en projet pour favoriser le télétravail.

Indicateurs d'impact	Diminution des besoins de déplacements des particuliers et des besoins de transport de marchandises	Objectifs à 2028	▪ En diminution (à déterminer avec une étude mobilité)
-----------------------------	---	-------------------------	---

Moyens théoriques de mise en œuvre¹
0,5 ETP

- Moyens mis en œuvre par la CCPIF**
- **Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants** (chargée de mission Territoire – Petites Villes de Demain)
 - **Etude commerciale et actions Petites Villes de Demain, déploiement du numérique sur le territoire**



22	<p>Penser l'urbanisme, afin de rendre les espaces urbains plus resserrés et de développer leur multifonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher les services, l'emploi, la culture et la santé des lieux d'habitation - Créer une maison de santé, des rencontres entre entreprises locales et chercheurs d'emplois,... - Station de vélo parking de la gare <p>Calendrier : En cours – stationnements vélo sur le parking de la gare, maison de santé à l'étude, moyen terme – démarche plus globale sur l'adéquation emploi et lieux d'habitation</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, entreprises locales, CCI
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux services et zones multifonctionnelles en centre-ville
23	<p>Développer l'offre commerciale du territoire</p> <p>Notamment à travers Petites Villes de Demain et suite à la réalisation de l'étude commerciale réalisée en 2022 – déployer des actions pour préserver et développer les commerces en centre-bourg.</p> <p>Action en cours.</p> <p>Calendrier : 2023 – actions Petites Villes de demain et suite étude commerciale</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, entreprises locales, CCI
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles entreprises installées sur le territoire
24	<p>Favoriser le télétravail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un réseau de coworking sur le territoire - Identifier notamment quelles opportunités existent dans des locaux intercommunaux ou communaux. - S'assurer d'une bonne couverture numérique sur le territoire – en cours <p>Calendrier : En cours – déploiement de la couverture numérique sur le territoire, moyen terme – réseaux de coworking</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, entreprises locales, Yvelines fibre
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation des lieux de coworking



Action

- 25 - Mieux connaître les besoins des habitants, en matière de transports en commun
- 26 - Agir pour un maintien des gares du territoire, et les améliorer
- 27 - Améliorer l'offre de transports en commun

Pilote : CCPIF

Contexte

- Le territoire est desservi par 2 gares : à Bréval une gare de la ligne de Mantes-la-Jolie à Cherbourg, et à Bonnières-sur-Seine une gare de la ligne J.
- La communauté de communes, outre ses actions classiques dans le domaine de la voirie et des équipements s'engage notamment dans des études liées au transport et à l'intermodalité, en se positionnant plus particulièrement sur l'utilisation du bus. Les élus entendent développer la mise en place de circuits du patrimoine naturel comme culturel.
- Concernant les lignes de bus parcourant le territoire, Île-de-France Mobilités procède actuellement à la transformation des dépôts bus de la région au gaz naturel, le GNV. Le dépôt de bus de Rosny-sur-Seine à proximité du territoire fait partie des sites à être converti au GNV.
- Enfin, la CCPIF doit veiller à la bonne insertion de la future ligne nouvelle Paris-Normandie, projet qui devrait voir le jour d'ici 2030 avec notamment une section Mantes-la-Jolie – Evreux qui impactera le territoire.

Indicateurs d'impact

- Part modale des transports en commun
- Part modale de la voiture
- Emissions de GES du secteur des transports
- Consommation d'énergie du secteur des transports

Objectifs à 2028

- En augmentation : +2%
- En diminution : 65% des déplacements
- Réduction de 20% (-10 000 t eq. CO2)
- Réduction de 16% (-32 GWh)

Moyens théoriques de mise en œuvre¹

0,5 ETP
animation +
budget TAD

Moyens mis en œuvre par la CCPIF

- **Maintien et pérennisation des moyens humains existants dédiés** (Transports)
- **Moyens humains supplémentaires envisageables** en fonction des demandes validées par IdF Mobilités et la Région



25	<p>Mieux connaître les besoins des habitants, en matière de transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'une enquête mobilité sur le territoire (en particulier les déplacements internes et la traversée Bonnières-Freneuse) – action en cours – S'appuyer sur les données de l'observatoire de la mobilité en Ile de France (Omnif) <p>Calendrier : 2023 – 1^e bilan mobilité à partir de données existantes, 2024-2025 – réalisation d'une enquête</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	IDF Mobilité, associations d'utilisateurs
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête réalisée
26	<p>Agir pour un maintien des gares du territoire, et les améliorer</p> <ul style="list-style-type: none"> – Inciter à la réalisation de travaux sur les lignes existantes lorsque c'est pertinent – Favoriser l'intermodalité au niveau des gares du territoire : accessibilité de la gare de Bonnières, mise en place de stationnements vélos, abonnements pour les utilisateurs du territoire – Communication sur les possibilités multimodales proposées par Ile de France Mobilité (covoiturage accessible avec carte navigo par exemple) <p>Calendrier : en cours – travail sur la gare de Bonnières, 2023 – amélioration du relais de communication sur les offres de transport sur le territoire</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	IDF Mobilité, SNCF
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Offre intermodale au niveau des gares du territoire
27	<p>Améliorer l'offre de transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> – Travailler sur le transport à la demande (2 navettes sont déjà détenues par la CCPIF) en réalisant un bilan de l'utilisation et en adaptant le service aux besoins constatés <p>Calendrier : 2023 – Bilan de l'utilisation du TAD, 2024-2025 - optimisation du service</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	IDF Mobilité
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'offre de transports en commun



Action	
28 – Encourager l’usage de la voiture électrique sur le territoire	Pilote : CCPIF
29 - Promouvoir l’écoconduite	
30 - Développer les usages partagés de la voiture (déjà engagé avec 2 aires de covoiturage à faire connaître)	

Contexte

- Le transport routier représente 31% de l’énergie consommée par le territoire et 44% des émissions de gaz à effet de serre, ce qui en fait le premier secteur émetteur du territoire. Entre 2005 et 2017 les émissions du transport routier ont connu une légère baisse (-6%). Les transports ferroviaires et fluviaux représentent moins de 1% des émissions du secteur transport.
- Le secteur des transports repose entièrement sur les énergies fossiles.
- Il n’existe pas encore de station bioGNV sur le territoire.
- Pour le véhicule électrique, il existe environ une dizaine de bornes de recharge recensées et plusieurs bornes en cours d’installation.
- Également, les enjeux de congestion routière restent inchangés, que les véhicules soient électriques ou non.

Indicateurs d’impact	▪ Trafic routier	Objectifs à 2028	▪ En diminution
	▪ Taux d’occupation des voitures		▪ En augmentation
	▪ Nombre de dépassements de seuil de qualité de l’air		▪ Aucun

Moyens théoriques de mise en œuvre ¹	0,5 ETP* animation
---	--------------------

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés existants Moyens humains pouvant évoluer sur le moyen terme ▪ Travail avec GRDF sur la mobilité bioGNV (actions en cours à proximité)
---	--



28	Encourager l'usage de la voiture électrique sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les bornes de recharge électrique existantes sur le territoire - Etudier les besoins du territoire, et créer davantage de bornes de recharges électriques sur le celui-ci Calendrier : 2023 – 1 campagne de communication sur les bornes existantes, 2024 – recensement et accompagnement d'opportunités de création de nouvelles bornes (portés par des acteurs privés principalement)	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Acteurs privés, Communes, Syndicat d'énergie des Yvelines
		Indicateurs de moyens	Mise en place de bornes de recharges électriques
29	Promouvoir l'écoconduite <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les supports publicitaire et l'affichage routier afin de communiquer autour des gestes simples permettant de réduire la consommation - Organiser des concours "1000 km avec un plein« en interne dans les collectivités puis en communiquant auprès des habitants Calendrier : 2023 promotion de l'écoconduite pour les agents	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de sensibilisation mis en place
30	Développer les usages partagés de la voiture <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les 2 aires de covoiturage existants sur le territoire - Etudier la mise en place d'un système de Rezo Pouce (ou des applications de covoiturage dynamique comme Klaxit ou Karos), sur les lignes de trajet les plus fréquentées du territoire (autostop/covoiturage sécurisé) Calendrier : 2023 - communication aires de covoiturage, moyen terme – étude des plateformes de covoiturage et de nouveaux sites pour des aires de covoiturage suite à un bilan sur les 2 déjà en place	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, CCI, entreprises locales
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Applications proposées aux usagers • Aire de covoiturage créée



Action	
31 - Faciliter l'usage du vélo sur le territoire	Pilote : CCPIF
32 - Etudier la mise en place des liaisons douces sécurisées sur le pont de Bonnières/Bennecourt	

Contexte

- Les aménagements de pistes cyclables sur le territoire sont peu présents aujourd'hui (seulement 13 km sur tout le territoire). Les transports doux comme le vélo peuvent permettre aussi de relier les communes entre elles pour un accès à d'autres services ou favoriser l'intermodalité en se rendant à une gare par exemple, pour faire du vélo un moyen de transport plus qu'un loisir.
- Aujourd'hui, les projets d'infrastructures cyclables s'envisagent principalement à l'échelle communale. Cependant, afin de favoriser la pratique du vélo comme véritable alternative à la voiture, par exemple pour les 18% d'habitants qui travaillent dans leur commune de résidence, les collectivités doivent porter une attention particulière à la continuité des parcours cyclables. Une coordination à l'échelle de la CCPIF et avec les EPCI voisins doit permettre de créer des aménagements cohérents et sans rupture. Cette planification territoriale peut prendre la forme d'un Schéma directeur des liaisons douces par exemple.

Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Part modale du vélo Part des trajets quotidiens effectués à pied ou à vélo 	Objectifs à 2030	<ul style="list-style-type: none"> 10% L'essentiel des trajets de moins de 5 km (environ 80%)
-----------------------------	---	-------------------------	---

Moyens théoriques de mise en œuvre ¹	1 animation	ETP* + k€/an infrastructures
---	-------------	------------------------------

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et pérennisation des moyens humains dédiés (...) Budget déjà alloué pour les infrastructures cyclables de circulation douce (... k€) Appui sur des partenaires pour le développement d'infrastructures cyclables (département, SMSO)
---	---


* Ou équivalent en prestation de services



31	Faciliter l'usage du vélo sur le territoire <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une enquête pour mesurer l'usage du vélo sur le territoire et les besoins associés- Mettre en place de nouvelles liaisons douces-en partenariat et cohérence avec le travail du département sur le sujet- Etudier la possibilité de mettre en place des parkings à vélo sécurisés aux principaux arrêts de bus et dans les aires de covoiturage, notamment sur le parking des bus A14. Calendrier : Enquête en 2023 – déploiement d'un programme de liaisons douces en cours – nouvelles	Pilote	CCPIF - Département
		Mise en œuvre	Communes, associations de cyclistes, Petites Villes de demain
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none">• Part modale vélo✓ 10% de part modale
32	Mettre en place des liaisons douces sécurisées sur le pont de Bonnières/Bennecourt <ul style="list-style-type: none">- Etudier la construction d'une passerelle cyclable pour créer une nouvelle traversée Bonnières Bennecourt Calendrier : à déterminer par le Syndicat	Pilote	SMSO
		Mise en œuvre	CCPIF, Communes
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de la liaison

Une économie circulaire et une meilleure gestion des déchets



Thématique	Orientation	Action
<p>Une économie circulaire et une meilleure gestion des déchets</p> 	<p>E1 : Travailler avec le secteur économique pour réduire les émissions et favoriser l'économie circulaire</p>	33 - Mettre en place des partenariats avec les acteurs du monde économique
		34 - Agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du monde économique
		35 - Favoriser les mutualisations et le développement d'une économie circulaire
	<p>E2 : Eviter le gaspillage, favoriser le réemploi, mieux gérer les déchets</p>	36 - Lancer une étude sur la future collecte des biodéchets par les collectivités
		37 - Lancer un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD)
		38 - Valoriser la taille des haies et développer le compostage sur le territoire



Action	Moyens humains
33 - Mettre en place des partenariats avec les acteurs du monde économique	Pilote : CCPIF
34 - Agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du monde économique	
35 - Favoriser les mutualisations et le développement d'une économie circulaire	

Contexte

- Le plus gros employeur du territoire est l'acierie Iton Seine, qui emploie plus de 200 personnes. Cet acteur qui représente une part importante de la consommation d'énergie du territoire est un acteur incontournable du territoire.
- Hormis une dizaine d'entreprises, la grande majorité des entreprises sont très petites. Environ 83% des entreprises ont moins de 2 salariés.
- Les secteurs qui emploient le plus sur le territoire sont les secteurs de l'industrie, du commerce, du transport et des services puis de l'administration publique.

Indicateurs d'impact <ul style="list-style-type: none"> Emplois locaux liés à l'économie circulaire Emissions de GES du secteur tertiaire Consommation d'énergie du secteur tertiaire 	Objectifs à 2028 <ul style="list-style-type: none"> En augmentation Réduction de 29% (-700 t eq. CO2) Réduction de 10% (-2 GWh)
---	---

Moyens théoriques de mise en œuvre¹	Investissements ressourcerie ... Enveloppe estimative ~ 50 k€ pour le bâtiment de la ressourcerie + 0,5 ETP* animation des acteurs économiques
---	---

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et pérennisation des moyens humains existants (Chargé de mission Développement économique, Petites Ville de Demain) Ressourcerie en cours de constitution (l'Eco des pas perdus) Moyens financiers supplémentaires possibles à moyen et long terme pour la création de magasins de producteurs, le soutien de commerces de proximité, etc.
---	--



33	Mettre en place des partenariats avec les acteurs du monde économique <ul style="list-style-type: none"> - Inclure dans les missions du service Développement Economique de la CCPIF un travail de relai sur les dispositifs et les démarches en faveur du développement durable - Réaliser un état des lieux des acteurs économiques présents sur le territoire. Recenser les bonnes pratiques des entreprises du territoire, les entreprises « locomotives » pouvant servir de relais et d'exemples. Calendrier : 2023	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, entreprises locales, CCI, CMA
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux réalisés • Nombre d'acteurs économiques membres du club
34	Agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du monde économique <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre, amplifier et mieux faire connaître l'opération « TPE-PME : gagnante sur tous les coûts », déjà engagée.. Ainsi que d'autres outils à disposition des entreprises comme le Diag DécarbonAction de la BPI. - Créer une émulation inter-entreprises et valoriser les bonnes pratiques du monde économique (site internet, publications, etc.) 'Ecodéfis' Calendrier : 2023 - étudier une convention avec la CCI et d'autres acteurs compétents pour accompagner les entreprises sur ces thématiques	Pilote	CCI
		Mise en œuvre	Communes, CCPIF, CMA
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises participant à l'opération ✓ 10 entreprises minimum pour la première année
35	Favoriser les mutualisations et le développement d'une économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une ressourcerie – déchetterie avec l'association l'éco des pas perdus – mettre en place une convention - Initier des Plans de déplacement interentreprises dans les zones d'activité - Développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle en organisant des rencontres croisées entre tous les entrepreneurs locaux et associer les autres acteurs du territoire Calendrier : En cours - projet de ressourcerie, moyen terme – rencontres autour de l'économie circulaire	Pilote	CCPIF – l'éco des pas perdus
		Mise en œuvre	CCI, entreprises, ressourcerie
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres croisées mises en place • Mise en place de la ressourcerie



Action	
36 - Lancer une étude sur la future collecte des biodéchets par les collectivités	Pilote : CCPIF
37 - Lancer un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD)	
38 - Valoriser la taille des haies et développer le compostage sur le territoire	

Contexte

- Dans une démarche de réduction des déchets, la commission « déchets » de la communauté de communes a mis en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers (PLPDMA) au sein de son territoire. Ce programme contribue aux objectifs définis par la loi Grenelle sur l’environnement.
- Son objectif principal est de « réduire la production d’ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant pendant la période 2016 - 2021». Le PLPDMA permet d’une part de territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets et d’autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Indicateurs d’impact	▪ Quantité d’ordures ménagères produites	Objectifs à 2028	▪ A déterminer
-----------------------------	--	-------------------------	----------------

Moyens théoriques de mise en œuvre¹	0,5 – 1 ETP animation
---	-----------------------


Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement en cours (Ambassadeur de tri – objectif : recrutement réalisé en 2023) ▪ Moyens financiers de communication supplémentaires (réalisation de plaquettes, guides, chartes) ▪ <i>Possibilité d’avoir recours au défi Zéro déchets d’Energies Solidaires (à confirmer)</i> ▪ <i>Référent biodéchet GRDF</i>
---	---

¹ Ou équivalent en prestation de services



36	Lancer une étude sur la future collecte des biodéchets par les collectivités <ul style="list-style-type: none">- Cette étude est obligatoire à l'horizon 2023 selon la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire - S'appuyer sur les aides de l'ADEME pour initier cette étude- Etudier les modes de collecte (notamment en points d'apport volontaire) Calendrier : cahier des charges 1 ^e trimestre 2023	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de l'étude
37	Lancer un Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD) <ul style="list-style-type: none">- Ce plan permettrait de réduire les tonnages, mieux sensibiliser les habitants, améliorer le tri et le traitement des déchets, et favoriser le réemploi (ressourcerie, repair cafés, sensibilisation des scolaires...)- Recrutement d'un ambassadeur de tri – en cours (objectif recrutement réalisé en 2023) Calendrier : cahier des charges 1 ^e trimestre 2023	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none">• Lancement du PLPD✓ Recrutement d'un ambassadeur de tri
38	Valoriser la taille des haies et développer le compostage sur le territoire <ul style="list-style-type: none">- S'inspirer des expériences menées dans d'autres territoires- Travailler avec les collectivités environnantes, si cela permet de rendre cette valorisation plus rentable- Distribuer et promouvoir l'usage de bacs à compost Calendrier : moyen terme	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none">• Ramassage de déchets verts mis en place• Nombre de zones de compostage sur le territoire

Des énergies renouvelables déployées en intégrant les citoyens

Thématique	Orientation	Action
Des énergies renouvelables déployées en intégrant les citoyens 	R1 : Mieux connaître le potentiel du territoire, et adopter des démarches énergétiques intégrant les habitants	39 - Mener des études plus précises sur le potentiel du territoire en matière de nouvelles énergies
		40 - Mieux informer et mieux conseiller les ménages sur les nouvelles énergies
	R2 : Développer les autres énergies renouvelables (géothermie, méthanisation, réseaux de chaleur,...)	41 - Soutenir fortement le recours à la géothermie sur le territoire
		42 - Soutenir les projets de méthanisation agricole et industriels
		43 - Soutenir les projets de réseaux de chaleur (chaleur fatale ou chaudière bois)



Action	
39 - Mener des études plus précises sur le potentiel du territoire en matière de nouvelles énergies	Pilote : CCPIF
40 - Mieux informer, conseiller et faire participer les ménages sur les projets d'énergie renouvelables	

Contexte

- La production d'électricité renouvelable est par nature fortement décentralisée et peut de ce fait être portée par des acteurs locaux et des citoyens.
- Parce qu'elle permet la valorisation de ressources locales, la production d'énergie renouvelable est aussi une activité économique créatrice de richesse et d'emplois non-délocalisables au bénéfice des territoires et de leurs habitants, notamment dans le monde rural qui bénéficie des gisements les plus importants.
- Moins de 1GWh d'énergie est actuellement produite sur le territoire

Indicateurs d'impact	▪ Production d'électricité renouvelable sur le territoire	Objectifs à 2028	▪ Production de 20 GWh
	▪ Production de chaleur renouvelable sur le territoire		▪ Production de 45 GWh
	▪ Consommation d'énergie fossile sur le territoire		▪ En diminution

Moyens théoriques de mise en œuvre ¹	0,5 ETP* communication et animation de projets ENR
---	--

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et pérennisation des moyens humains existants (Services Communication, Service Environnement) ▪ Renforcement des partenariats avec Energies Solidaires, le SEY, GRDF ▪ Etude potentiel territorial de méthanisation GRDF
---	--

* Ou équivalent en prestation de services



39	<p>Mener des études plus précises sur le potentiel du territoire en matière de nouvelles énergies</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etudier en particulier les potentiels pour la méthanisation, hydrauliques (un projet identifié à Bougival) , solaire et géothermiques. – Relayer le cadastre solaire régional auprès des communes. <p>En particulier, prendre en compte les zones protégées et le couloir d’aviation d’Evreux</p> <p>Calendrier : 2023 – étude méthanisation, information sur le cadastre solaire, moyen terme – recensement projets hydroélectricité</p>	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, GRDF, Région
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes énergétiques réalisées
40	<p>Mieux informer et mieux conseiller les ménages sur les nouvelles énergies</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organiser chaque année un évènement pédagogique et ludique sur les investissements dans les nouvelles énergies (solaire thermique, solaire photovoltaïque, solutions de géothermies, méthanisation...) – Pour tout projet de développement des nouvelles énergies, intégrer en amont une vraie démarche participative – Soutenir techniquement et politiquement les citoyens au montage de dossiers d’énergies renouvelables citoyennes <p>Calendrier : 2023 – actions Energies Solidaires, 2023 -2024 – premières expérimentations d’animation en milieu scolaire</p>	Pilote	CCPIF – Energie Solidaire
		Mise en œuvre	Communes, Ecoles, associations locales
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Mises en place d’ateliers de sensibilisation grand public et écoles • Mise en place de démarches participatives



Orientation R2 : Développer les autres énergies renouvelables (géothermie, méthanisation, réseaux de chaleur,...)

Action	
41 - Soutenir fortement le recours à la géothermie sur le territoire	Pilote : CCPIF
42 - Soutenir les projets de méthanisation agricole et industriels	
43 - Soutenir les projets de réseaux de chaleur (chaleur fatale ou chaudière bois)	

Contexte

- La communauté de communes dispose d'un très bon potentiel d'accès à la géothermie de surface sur nappe. Cette géothermie est plutôt adaptée pour des réseaux de chaleur de petite taille (groupement d'immeubles) ou d'un immeuble. La géothermie superficielle et de minime importance récupère la chaleur à de faibles profondeurs, inférieures à 200 mètres. A ces profondeurs, la température de prélèvement est inférieure à 25°C.
- Il n'y a pas de méthaniseur installé sur le territoire. Selon une base de données ADEME et GRDF le potentiel de production d'énergie par méthanisation est de 42,5 GWh tout gisement confondu.
- La consommation de bois énergie sur le territoire s'élève à 31 GWh, soit 4% de la consommation d'énergie totale. Au regard des surfaces forestières existantes sur le territoire une première estimation de la ressource locale de production de bois-énergie est d'environ 3 100 m3 (gisement bois) ce qui représente environ 8 GWh. Pour le territoire de la CCPIF, une orientation peut s'axer autour du renouvellement et du développement du parc d'appareils de chauffage bois en promouvant les technologies efficaces et propres.

Indicateurs d'impact	Objectifs à 2028
<ul style="list-style-type: none"> Projets de méthanisation 	1 à 2 supplémentaires
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de chaufferie bois 	2 projets
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de logements convertis à des installations PAC/géothermie 	500
<ul style="list-style-type: none"> Energie biomasse annuelle 	25 GWh
<ul style="list-style-type: none"> Energie géothermie/PAC annuelle 	10 GWh
<ul style="list-style-type: none"> Récupération de chaleur 	10 GWh

Moyens théoriques de mise en œuvre ¹	0,5 ETP* communication et animation de projets ENR
---	--

Moyens mis en œuvre par la CCPIF	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et pérennisation des moyens humains existants (Services Communication, Service Environnement) Renforcement des partenariats avec Energies Solidaires, le SEY, GRDF (Etude territoriale méthanisation, sensibilisation des particuliers, conseil communes CEP)
----------------------------------	---



41	Soutenir fortement le recours à la géothermie sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> – Etudier la possibilité de réaliser un réseau de chaleur géothermique pour toute nouvelle zone d'aménagement – Organiser un retour d'expérience sur les installations géothermiques existantes sur le territoire – Mieux informer les communes grâce au CEP via la convention Energie solidaire Calendrier : 2023 – actions Energies Solidaires	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, Energies Solidaires
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudes géothermiques effectuées ✓ Recommandations inscrites dans le PLU
42	Soutenir les projets de méthanisation agricole et industriels <ul style="list-style-type: none"> – Mener une étude du potentiel territorial pour la méthanisation avec GRDF – Soutenir un projet de méthanisation agricole, s'il respecte parfaitement la réglementation et les paysages – Soutenir les projets de méthanation, conduits avec les grosses industries du territoire, ainsi que d'éventuels projets de pyrogazéification – Accompagner l'insertion paysagère des projets de méthanisation permettant une meilleure acceptabilité des installations par les riverains – Calendrier : 2023 – étude méthanisation 	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, agriculteurs, industries du territoire
		Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de méthanisation soutenus ✓ 1 à 2 supplémentaires
43	Soutenir les projets de réseaux de chaleur (chaleur fatale ou chaudière bois) <ul style="list-style-type: none"> – Organiser une communication sur les systèmes de chauffage au bois-énergie performants (les chaudières à bois doivent être couplées avec des équipements limitant drastiquement les émissions de particules fines). – Deux industries ont été identifiées comme des gisements de chaleur de récupération selon la base de données du ROSE : les contacter et impliquer dans la mise en œuvre du PCAET. Calendrier : moyen terme	Pilote	CCPIF
		Mise en œuvre	Communes, relais GRDF, CCI
		Indicateur de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de réseaux de chaleurs non-polluants soutenus